

Fonctionnement du dispositif Initiatives Circulaires

Étape 1 : formulaire d'orientation

Les projets peuvent être déposés au « au fil de l'eau » c'est-à-dire tout au long de l'année **jusqu'au 15 octobre 2022.**

Dans un premier temps, un formulaire d'orientation devra être rempli en ligne au lien suivant :

https://aides.bretagne.bzh/aides/#/crbr/connecte/F_SERES_AAIP_PE/depot/simple

Dans un premier temps le porteur de projet est invité à créer un compte avant de pouvoir compléter le formulaire d'orientation.

Ce formulaire, synthétique, doit permettre une analyse rapide de votre dossier afin de vous orienter le plus en amont possible vers les dispositifs adaptés.

À ce stade, il n'y a pas besoin de remplir, préalablement, différentes pièces et formulaires administratifs.

Étape 2 : analyse et aiguillage

À l'issue de l'analyse du formulaire d'orientation par les équipes de l'ADEME, de la Région Bretagne et de la DREAL, le porteur de projet pourra ainsi :

- Être orienté vers un dispositif d'accompagnement technique (expertise d'un des partenaires, conseiller à la création d'entreprise, incubateurs ...)
- Être sollicité pour apporter des informations complémentaires au projet afin de mieux identifier les perspectives de soutien envisageables
- Être orienté vers un dispositif d'accompagnement financier adapté (de l'ADEME, des services de la Région, de la Banque publique d'investissement...) pour déposer un dossier de demande d'aide
- Être refusé, si les partenaires estiment que le projet ne répond pas aux objectifs d'initiatives Circulaires ou bien si aucun dispositif d'accompagnement n'est identifié.

A noter que la Direction du Climat et de l'Environnement de la Région s'engage à faciliter l'analyse des projets en transversalité avec les autres directions de la Région Bretagne.

Les formulaires d'orientation seront examinés en étroite collaboration avec la Direction de l'Économie. Les projets en lien avec la R&D, l'innovation pourront être orientés vers les dispositifs de la Gamme Inno et/ou Bpifrance et appels à projets spécifiques R&D. De même un lien avec les défis sur mesure et défi partagé du dispositif BreizhFab sera réalisé si besoin.

Étape 3 : dépôt de dossier sur le dispositif adapté pour les dossiers recevables :

Le porteur de projet reçoit par mail le lien vers le dispositif correspondant à sa demande et complète en ligne les documents demandés. La demande entre ensuite en instruction.

Synthèse du processus proposé ci-dessous :

